

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 20 mars 2017



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. ROZOY

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - Mme CHEVALIER - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : M. FAVERJON (pouvoir MME HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir M. PIAN) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - Mme ERSCHENS (pouvoir M. CHEVALIER) - M. CAVIN (pouvoir MME DESAUBLIAUX)

**Membres absents** : M. HOUPERT

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### **Rente de Giron - Cession de parcelles au Grand Dijon**

Monsieur Masson, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon est propriétaire de plusieurs parcelles de terrain situées Rente de Giron, d'une superficie totale de 4 ha 03 a 94 ca, libres d'occupation.

Ces parcelles sont classées au Plan Local d'Urbanisme en zone naturelle et font également l'objet d'un classement en zone « AOC Bourgogne ». Elles sont ainsi destinées à recevoir une affectation viticole.

Dans le cadre des dossiers de reconquête d'un vignoble du dijonnais et de reconnaissance d'une appellation « Côte de Dijon » conduits par le Grand Dijon, ainsi que dans la poursuite des cessions déjà intervenues pour le Domaine de la Cras, il est proposé de céder ces parcelles au Grand Dijon.

Cette cession interviendra moyennant le montant total de 161 576 €, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider la cession au profit du Grand Dijon des parcelles de terrains situées Rente de Giron, cadastrées section DZ n° 35 de 4 878 m<sup>2</sup>, n° 36 de 3 029 m<sup>2</sup> et n° 155 de 32 487 m<sup>2</sup>, moyennant le prix total de 161 576 € ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision et autoriser Monsieur le Trésorier Municipal à percevoir le produit de la vente.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**